

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 24/01/2019	Dossier complet le : 24/01/2019	N° d'enregistrement : 2019-29-0001

1. Intitulé du projet

Création d'un poste de refoulement des eaux usées rue de Runavalen - Commune de Penmarch

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : **TANTER**

Prénom : **RAYNALD**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Raynald TANTER, Président de la CCPBS

RCS / SIRET

2 4 2 9 0 0 7 0 2 0 0 0 1 8

Forme juridique

Communauté de Communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral mentionnés au 2 et au 4 du R.121.5 du code de l'urbanisme.	Création d'un poste de relevage en zone littorale, voir annexes et plans.
24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires	Système d'assainissement situé dans une bande littorale, espace remarquable au sens du code de l'urbanisme.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Raccordement de la rue de Runavalen au réseau d'assainissement collectif de Penmarc'h

Création de réseau de collecte gravitaire.

Refoulement des effluents eaux usées depuis le futur poste de refoulement de Runavalen vers le poste de refoulement existant de Kervily.

4.2 Objectifs du projet

Conformément à son programme d'extension des réseaux d'assainissement sur les secteurs situés en zonage d'assainissement collectif, la commune de Penmarc'h a lancé un programme triennal d'assainissement.

Situé en zone peu propice à l'assainissement individuel et en zone de submersion, le secteur de Kervily est concerné par ce programme triennal.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Voir annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voir annexe.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

-

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur 3.20	m
Diamètre 1.80	m
Surface 20	m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
PR de Runavalen Penmarc'h - rue de Runavalen	Long. - 4 ° 36 ' 53 " 56 Lat. 47 ° 79 ' 60 " 78
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Communes traversées : Penmarc'h

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Extension du réseau d'assainissement collectif existant situé rue de Kervilly (construction des conduites de collecte sous voirie, d'un poste de refoulement et de sa conduite de refoulement).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de PENMARC'H
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			Bassin de risque - Cote Sud Finistère
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Oiseau et Habitat 250 m (Mejou Kervily) et 100 m (Runavalen)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phare d'Eckmühl et Sémaphore - 700 m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Drainage des eaux souterraines dans la tranchée de la conduite jusqu'au point bas (poste de refoulement).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evacuation des matériaux extraits dans la tranchée et substitution par des matériaux de carrière.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pompes totalement enterrées. Uniquement en phase chantier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Traitement d'odeur prévu sur le poste de refoulement.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet de l'air traité par traitement d'odeurs (filtre charbon actif).
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir Annexe

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, il n'apparaît pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale type étude d'impact car :

- 1/ Le dispositif d'assainissement collectif prévu devrait améliorer sensiblement la situation sanitaire dégradée du secteur du fait de dispositifs d'assainissement autonomes non fonctionnels.
- 2/Les équipements se situeront sous voirie (canalisations) et sous le parking existant. Pas d'impact sur milieu naturel sensible.
- 3/Le fonctionnement du poste de refoulement sera sécurisé par le doublement des pompes, la possibilité d'alimentation par un groupe électrogène, dimensionné pour tamponner 2 heures de débit de pointe, secouru sous 15 mn par l'exploitant si besoin.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de situation Plan de masse Plan et insertion des deux postes Photos. Annexes 4.3. Annexes 6.4.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PONT L ABBE

le, 07 Novembre 2018

Signature


Le Président
Raynald Tarter



Demande d'examen au cas par cas – Annexe au 4.3

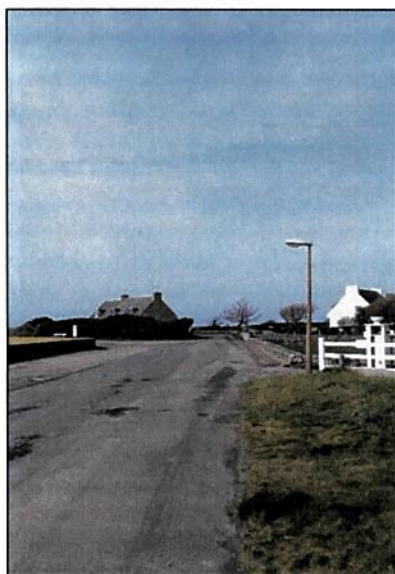
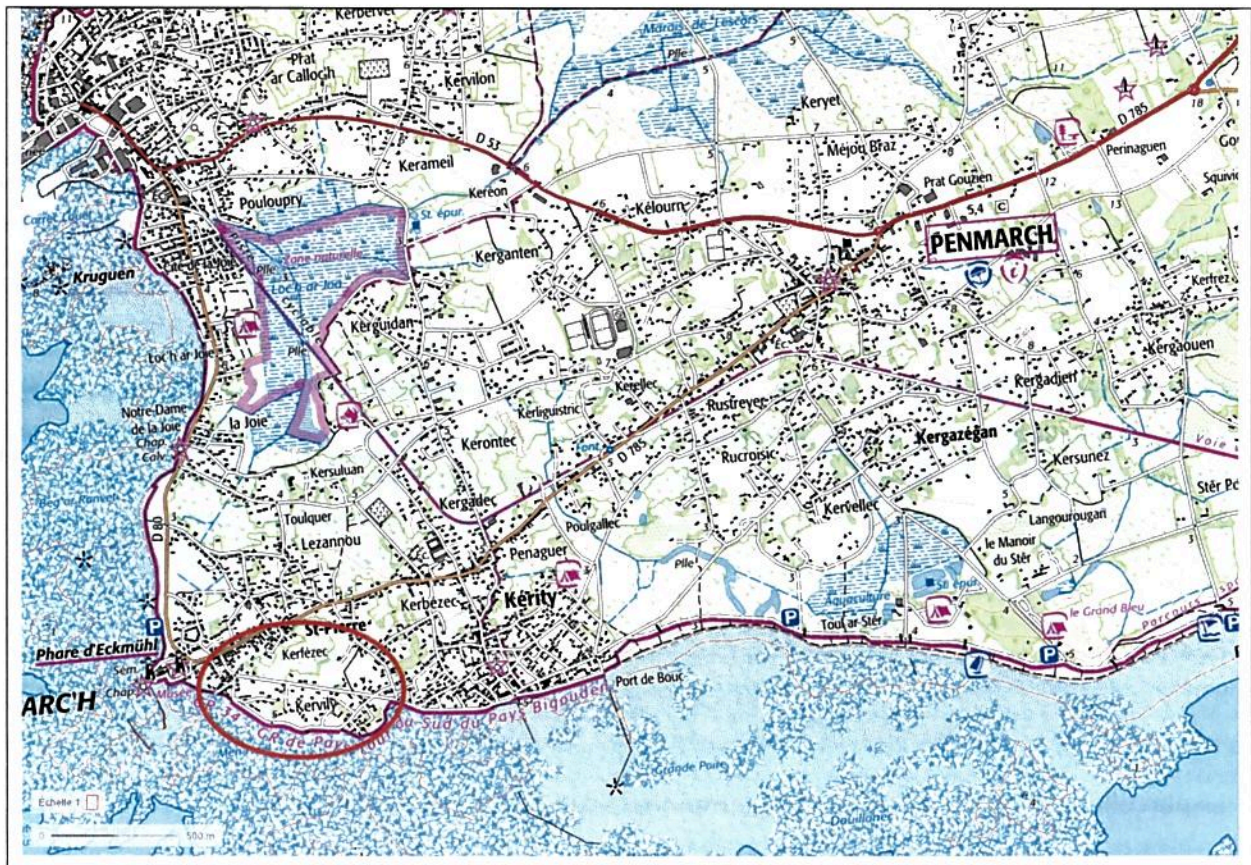
- Création d'un poste de refoulement des eaux usées
Rue de Runavalen à Penmarch
Description du projet en phase Travaux et Exploitation

1	Description générale du projet.....	3
1.1	Situation géographique	3
1.2	Implantations du poste de Runavalen.....	4
1.3	Description du projet global	5
2	Description du projet dans sa phase Travaux.....	6
2.1	Installation de chantier.....	6
2.2	Phasage.....	6
2.3	Terrassement en déblais - blindage - évacuation des matériaux excédentaires	7
2.4	Flux lors des travaux	7
3	Description du projet dans sa phase exploitation	8

1 Description générale du projet

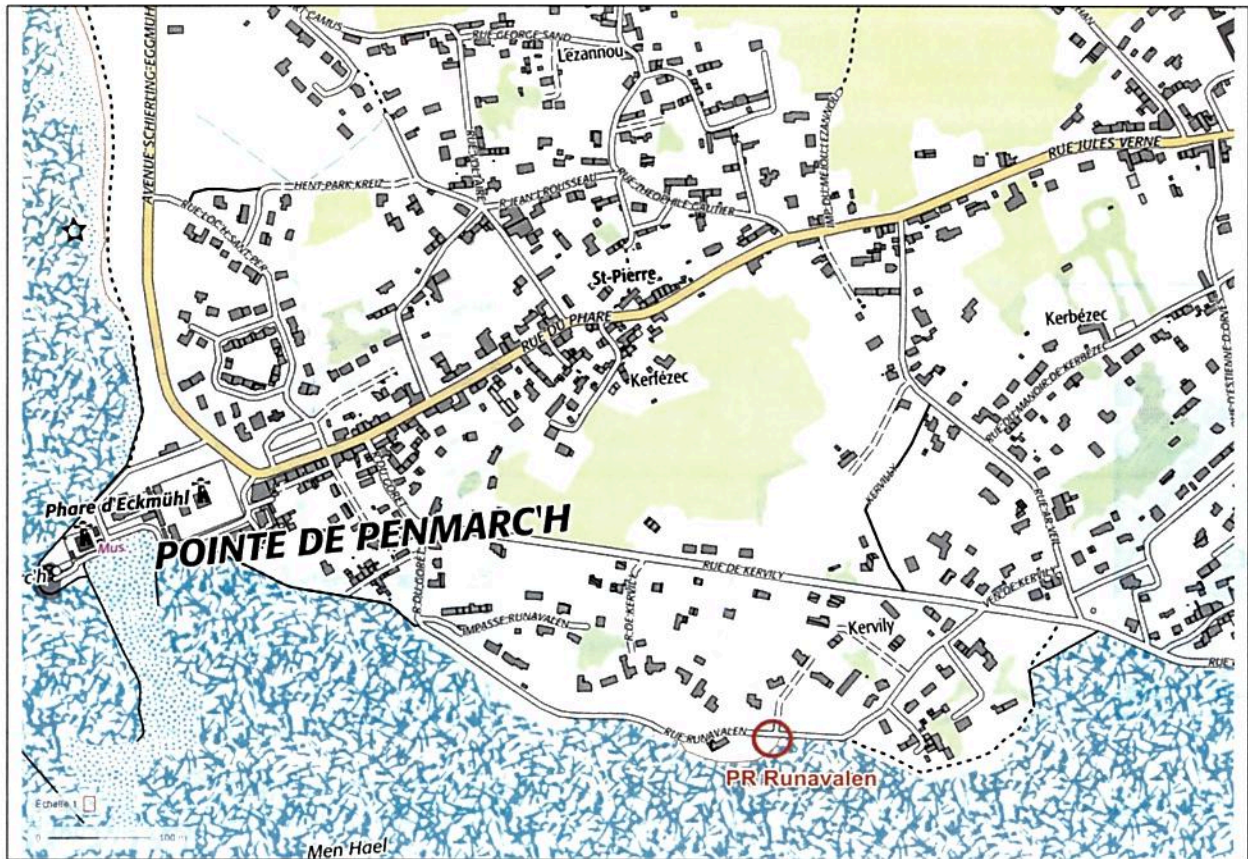
1.1 Situation géographique

Le secteur de Kervily se situe à environ 3000 mètres au Sud-Est de la commune de Penmarc'h, aux abords de l'espace maritime.

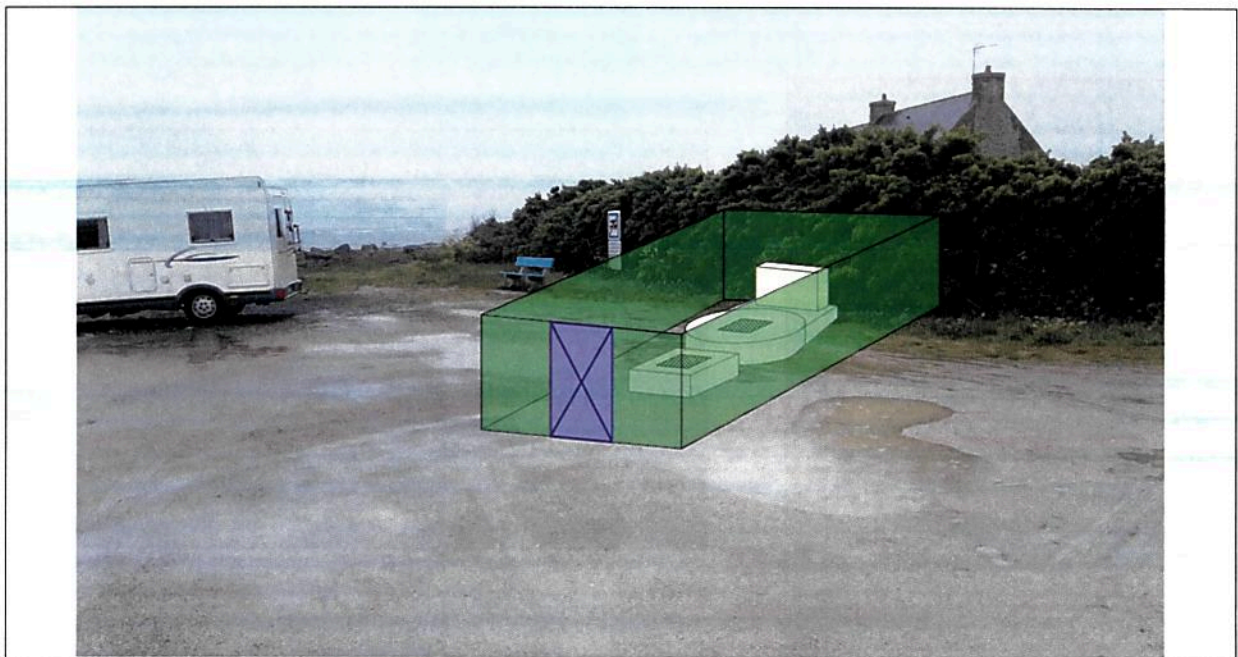


1.2 Implantations du poste de Runavalen

Le projet prévoit l'implantation du poste de refoulement de Runavalen au bout de la rue sur la parcelle portant le N° AX 552.



La parcelle concernée est un parking empierré situé à proximité du littoral.



1.3 Description du projet global

Le projet prévoit la construction d'un poste de refoulement enterré en génie civil. L'ouvrage est composé de 2 éléments accolés :

- la chambre de pompage : \varnothing 1800 mm extérieur pour une profondeur d'environ 3 mètres coiffée d'une trappe d'accès en Fonte,
- la chambre à vannes : 1700 x 2000 extérieur coiffée d'une trappe d'accès en Fonte,
- le local technique : ouvrage en génie civil de dimensions extérieures : 2400 x 1700 x 1200 équipé de portes en aluminium (2 vantaux) et d'un bardage pierre.

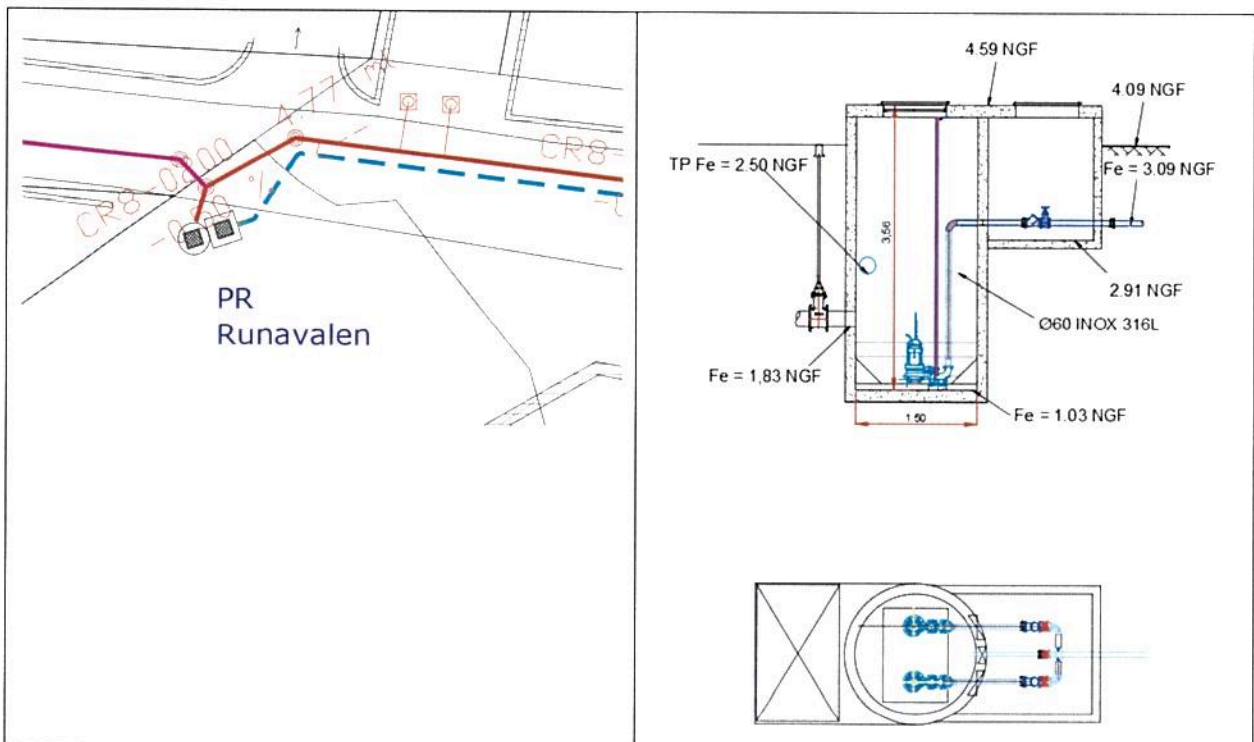
L'ouvrage à une capacité de refoulement de 6 m³/h.

Le site est partiellement submersible en cas de combinaison de forte marée, pluviométrie importante et vent de Sud.

L'ouvrage de Références Altimétriques Marines publié par le SHOM en 2012 indique un niveau des Plus Hautes Mers Astronomiques (PHMA) au niveau de St Guénolé de 5.85 m – 2.511 m = 3.34 m NGF pour une cote au niveau de la parcelle à 4,10 mètres NGF.

Compte tenu de cette proximité dans les côtes, il sera nécessaire de prévoir une rehausse des accès cuve de pompage, à la chambre à vannes du poste ainsi que de l'armoire électrique au minimum de 0.50 m par rapport au niveau du terrain naturel.

Le plan de l'ouvrage figure en fin de cette annexe.



2 Description du projet dans sa phase Travaux

2.1 Installation de chantier

Les installations de chantier implantées en extrémité de la rue de Runavalen comprendront :

- Une zone de stockage du matériel
- La fourniture et mise en place de barrière type Héras pour sécuriser le chantier.

Plan d'installation de chantier



2.2 Phasage

Les travaux vont s'articuler suivant le phasage suivant :

- Terrassements et aménagement du fond de fouille : 1 jour
- Pose des ouvrages préfabriqués : 1 jour
- Remblaiement des ouvrages : 0.5 jour
- Montage des équipements dans le poste de refoulement : 1 jour
- Réfections de chaussée : 1 jour

2.3 Terrassement en déblais - blindage - évacuation des matériaux excédentaires

Fouilles en pleine masse

Généralités

Les fouilles pour encaissement des ouvrages dans le sous-sol seront réalisées par tous moyens manuels ou mécaniques.

Les pentes des talus de terrassement seront de 1/1.

Assèchement

L'étude géotechnique réalisée dans le cadre de l'étude Projet indique la présence d'eau dans le terrain. Il ne sera prévu une pompe d'assèchement équipée d'une crépine et d'un géotextile qui rejettera les eaux pompées vers le réseau d'eaux pluviales.

Matériaux excédentaires

Les matériaux excédentaires seront tous évacués vers une décharge agréée.

Remblais

Les remblais seront exécutés avec les matériaux d'apport en provenance de carrière agréée et composé de peu de fines.

Mise en place du génie civil

La mise en place des ouvrages sera réalisée par l'intermédiaire d'une grue mobile sur camion.

2.4 Flux lors des travaux

Lors des travaux, l'accès des engins de chantier se fera via la rue de Runavalen.

Lors de la phase de terrassements, l'évacuation des matériaux sera assurée par un camion benne 26 Tonnes.

3 Description du projet dans sa phase exploitation

Cet ouvrage aura un temps de fonctionnement journalier moyen de 1 heure par jour pour la partie pompage.

En raison du très faible débit d'eaux usées journalier en arrivée sur ce poste (6 m³/j), le relevage du panier de dégrillage (rétention des plus gros éléments) sera assuré de manière hebdomadaire par l'exploitant par l'intermédiaire d'un fourgon 3.5 T qui se garera devant l'ouvrage.

Il sera malgré tout prévu un nettoyage au camion hydrocureur tous les 3 mois (durée de l'intervention 2 heures).



Demande d'examen au cas par cas – Annexe au 6.4

- Création d'un poste de refoulement des eaux usées
Rue de Runavalen à Penmarc'h
- Description des mesures prises pour éviter les impacts
sur la santé humaine et sur l'environnement

Poste de refoulement des eaux usées de Runavalen	
Risque de déversement au milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Doublement des équipements en cas de défaillance d'une des deux pompes. - Capacité de stockage prévue dans la cuve du poste permettant de contenir deux heures de débit de pointe. - Inverseur de source sur l'armoire électrique permettant de passer en alimentation via un groupe électrogène. - rehausse des dalles et armoire électrique à +0.50 m par rapport au TN pour éviter la submersion des équipements. - mise en place de bouchons sur les ouvrages de visite du réseau afin d'éviter l'intrusion d'eau marine dans ces derniers et d'éventuels dommages aux pompes du poste de refoulement
Génération d'odeurs	Il est prévu un traitement d'odeur par filtre charbon actif avec obligation de garanties pour l'installateur.
Génération de bruit	Sans objet.
Impact paysager	Le projet prévoit un bardage en pierre sur le local technique. Le projet prévoit la création d'une haie plantée en périphérie de l'ouvrage de manière à masquer les équipements.

Kervilly -Runavalen

08/2018 à 10/2018
D : 01/03/2018, 10/03/2018, 10/03/2018, 10/03/2018, 10/03/2018, 10/03/2018

Legende :

- Commune
- Cours d'eau
- Parcelle
- Bâti



Localisation du projet
d'extension du réseau de
collecte d'assainissement
collectif

350 mètres

Sud Ouest de la commune de PENMARCH

